

# Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Consignes d'examens

Cycle	2021-2022/2
Titre	CESS Technique de qualification en Technicien – en comptabilité, commercial et de bureau
Matières	Eco 1, Eco 3, Eco 7, Eco 11

**Direction de l'organisation  
des jurys**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 690 85 86  
[enseignement.be/jurys](http://enseignement.be/jurys)

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Sciences économiques **Eco 1, Eco 3, Eco 7, Eco 11**

ATTENTION : Les autres matières faisant partie de l'option de base groupée ne sont pas prises en compte dans ces consignes : Eco 4 ; 5 ; 9.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification

### ●●● Programme

Le numéro de programme :

- Technicien commercial : 111\_2002\_248B  
<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/111-2002-248B%20.pdf>
- Technicien de bureau : 406-2011-248B  
<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/406-2011-248B%20.pdf>

Même si elle est ardue, la lecture du programme est **primordiale** pour atteindre les objectifs visés par l'épreuve choisie. Il est intéressant de commencer par lire l'Avant-propos qui détaille le profil de formation de vendeurs vendeuses.

Au-delà des **matières à maîtriser**, il détaille bon nombre d'outils pour y arriver, comme la construction régulière de **synthèses** partielles, la connaissance du **vocabulaire spécifique** de la matière.

Il est important de se rendre compte que ces matières ne sont pas figées et sont continuellement en relation avec la réalité quotidienne. Ce caractère **concret** des situations peut alors être abordé au contact de personnes ressources (notaire, banquier, gérant de magasin, ... ..).

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

### ●●● Rencontre obligatoire

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE le 22 FEVRIER 2022** (voir horaire sur le site) **En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.**

## II. Grille horaire de l'option

Rappel de la grille horaire

Voir les différents programmes

## III. Organisation de(s) l'examen(s)

### ●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Eco 1, 3, 7, 11 : examen oral

### ●● Matériel

- Matériel autorisé : calculatrice : bic, marqueurs, lattes ...
- Matériel refusé : Gsm, montre connectée, ...

### ●● Ce qui est attendu du candidat = consignes d'examens ?

- *Répondre aux questions théoriques ou pratiques*
- *Être clair, précis et concis*
- *Soigner la présentation et l'élocution*
- *Utiliser le vocabulaire adapté à la matière*

***Attention de bien lire et analyser le programme***

## IV. Evaluation et sanction des études

### ●●● Pondération

Chaque matière sera évaluée sur 20